ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AUDITORIUM DE CAPITAL 8, 28 MAI 2015, 15H00

ALBIOMA

NOTRE NATURE EST PLEINE D'ÉNERGIE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE

- Déclaration d'ouverture
- Constitution du Bureau de l'Assemblée
  - Désignation des Scrutateurs
  - Désignation du Secrétaire
- Déclarations d'usage liées à la conformité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée Générale aux règles applicables
- Annonce du quorum provisoire
- Absence de demande d'inscription à l'ordre du jour de résolutions nouvelles et absence de questions écrites au Conseil d'Administration
- Quitus au Conseil d'Administration de l'accomplissement des formalités liées à la convocation et à la tenue de l'Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR SIMPLIFIÉ (1/2)

À titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (1ère résolution)
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (2ème résolution)
- Affectation du résultat et fixation du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (3ème résolution)
- Option pour le paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en actions nouvelles (4ème résolution)
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Jacques Pétry, Président-Directeur Général (5ème résolution)
- Approbation des conventions et engagements relevant des dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce (6ème résolution)
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maurice Tchenio (7ème résolution)
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement, et nomination de Monsieur Franck Hagège aux fonctions d'Administrateur (8ème résolution)
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Madame Myriam Maestroni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement, et nomination de Madame Marie-Claire Daveu aux fonctions d'Administrateur (9ème résolution)
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (10ème résolution)

ORDRE DU JOUR SIMPLIFIÉ (2/2)

À titre extraordinaire

- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (11ème résolution)
- Délégations de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de l'augmentation immédiate ou à terme du capital (12ème à 20ème résolutions)
- Modification des dispositions de l'article 32 des Statuts relatives à l'organisation des Assemblées Générales (21ème résolution)
- Modification des dispositions de l'article 37 des Statuts relatives au nombre de droits de vote attachés aux actions (22ème résolution)
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités (23ème résolution)

2. ALBIOMA, POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

POTENTIEL BIOMASSE

Champ de canne à sucre après la coupe - Brésil

- La bagasse est l'une des principales sources de biomasse dans le monde
  - 450 millions de tonnes de bagasse disponibles
  - Moins de 10% exploitées aujourd'hui, dont seulement 3% à haute efficacité énergétique
  - Combustible renouvelable stockable pouvant être utilisé en fonction des besoins du réseau électrique
- Autres principales sources de biomasse en tant que coproduit industriel:
  - Bois (sciure, cimes…)
  - Résidus d'agro-industries

ALBIOMA, LE PARTENAIRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'INDUSTRIE DU SUCRE ET DE L'ÉTHANOL

Hangar à bagasse d'Albioma Le Moule - Guadeloupe

- Valorisation par combustion à haute performance énergétique des coproduits du sucre et de l'éthanol
  - Expertise unique, depuis 23 ans, de la valorisation de la bagasse
  - Électricité exportée sur le réseau: 120 kWh par tonne de cannes à sucre (pour les usines à très haute pression)
- Production fiable de vapeur et d'électricité pour couvrir les besoins du partenaire sucrier

BUSINESS MODEL ALBIOMA

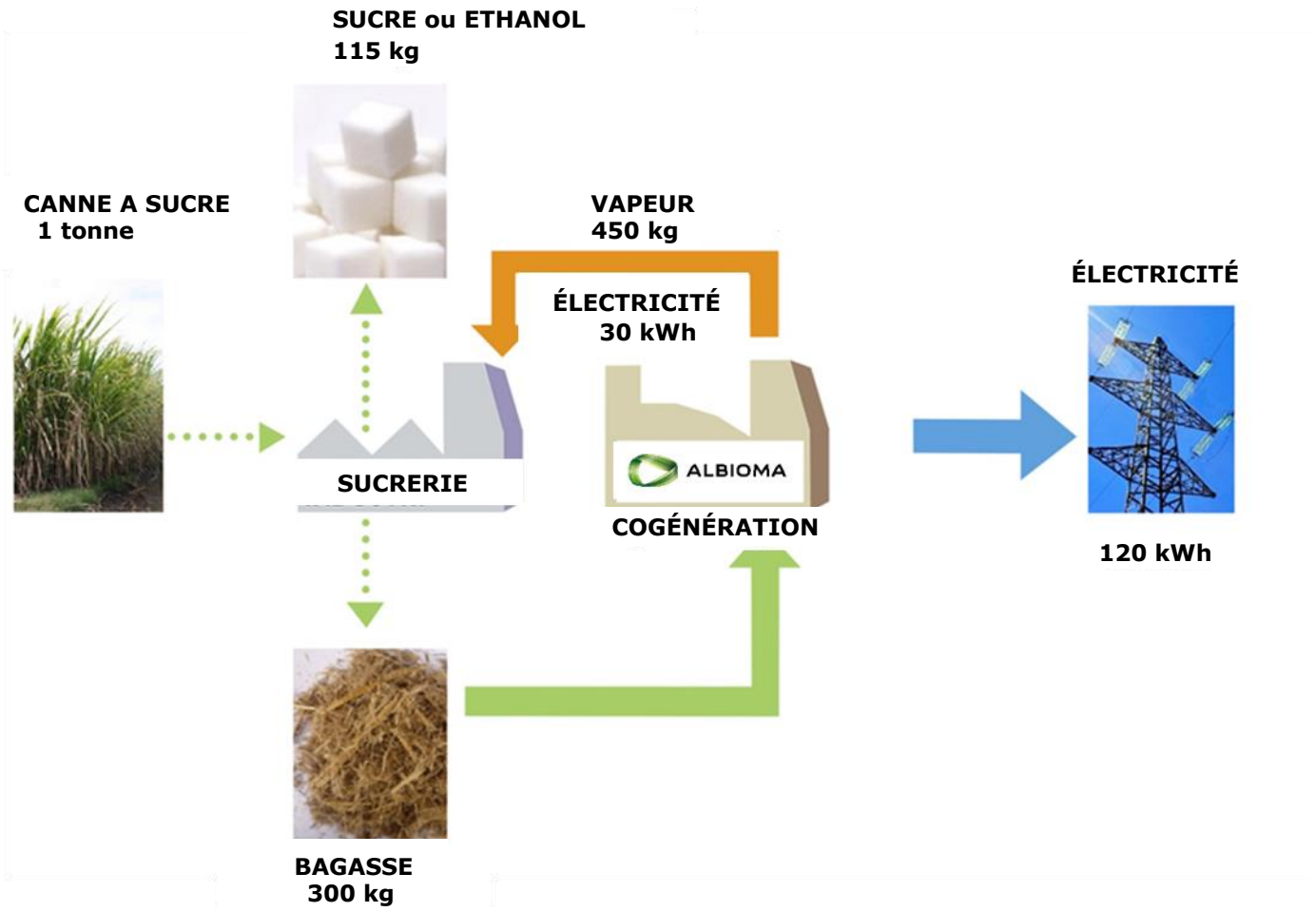

ALBIOMA, LE PRODUCTEUR INDÉPENDANT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE BASE

- Production d'électricité de base
  - 24h/24, 7j/7
  - Disponible 8 000 heures par an (disponibilité 90 – 92%)
- Production régionalisée, proche des consommateurs
- Électricité compétitive dans les territoires desservis
- Biomasse sans conflit d'usage et en particulier la bagasse
- Modèle bagasse/charbon évoluant vers bagasse/biomasse
- Tous les nouveaux projets du Groupe sont 100% biomasse

CONTRATS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ À LONG TERME
FINANCEMENTS LONGS EN MONNAIE LOCALE

- **En France et à Maurice**
  - Durées de 30 à 35 ans (avec 20 ans restant à courir en moyenne)
  - Solides contreparties (EDF, Country Electricity Board)
  - Retour sur Capitaux Investis (ROCE) avant impôt de 11%, base de calcul initiale des contrats
  - Mécanismes protecteurs d'ajustement
- **Au Brésil**
  - Objectif de PPA de 15 à 25 ans sur 60 à 70% des ventes
  - Financement long en Reals, y compris BNDES

UN PORTEFEUILLE UNIQUE DE CENTRALES DE COGÉNÉRATION BAGASSE

Biomasse Thermique 2014	627 MW
France	372 MW
Ile Maurice	195 MW
Brésil	60 MW

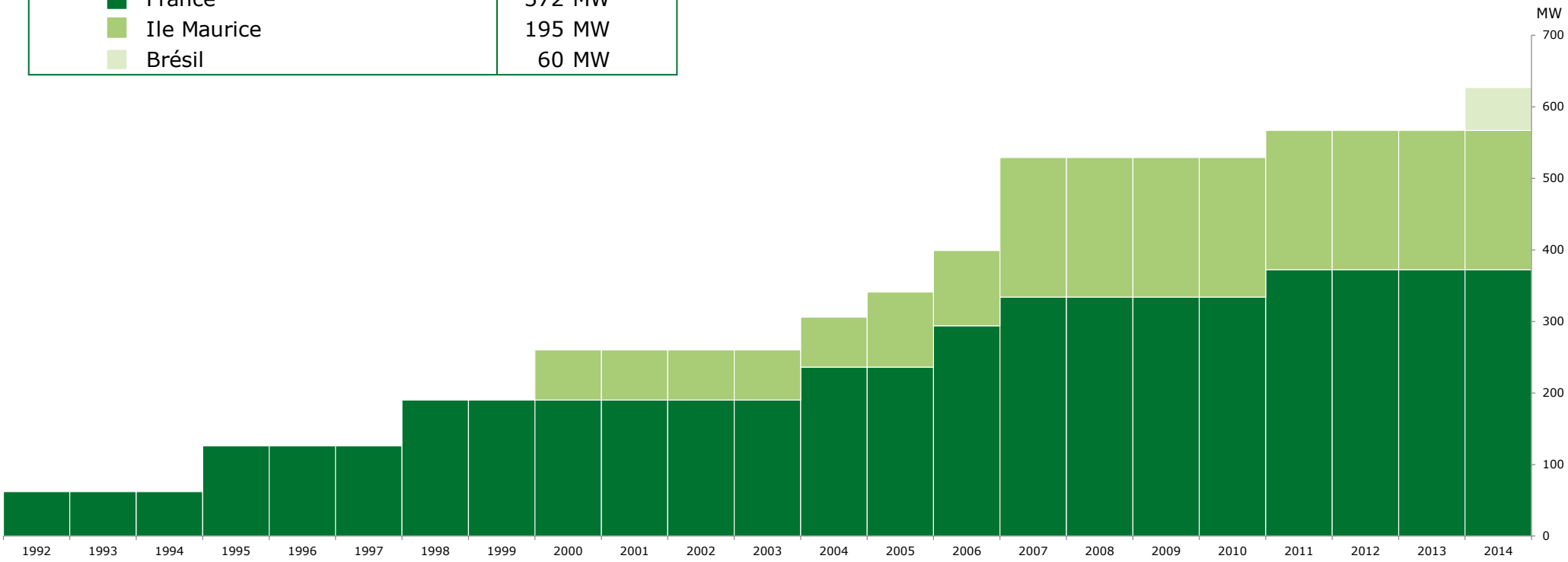

1ère centrale de cogénération bagasse en Outre-mer

1ère centrale de cogénération bagasse à l'Île Maurice

1ère centrale de cogénération bagasse au Brésil

ALBIOMA

DEUX OFFRES COMPLÉMENTAIRES : SOLAIRE ET BIOMÉTHANISATION

LE SOLAIRE

Centrale photovoltaïque avec stockage – La Réunion

LA BIOMÉTHANISATION

Tiper Méthanisation – Deux-Sèvres

DES OFFRES EN SYNERGIE AVEC L'ACTIVITÉ BIOMASSE THERMIQUE

- Situé dans des zones très ensoleillées
- Bénéficiant d'un réseau établi avec les autorités locales

- Valorisation énergétique à partir de:
  - Déchets agricoles et agro-industriels
  - Mélasses et vinasses de sucreries

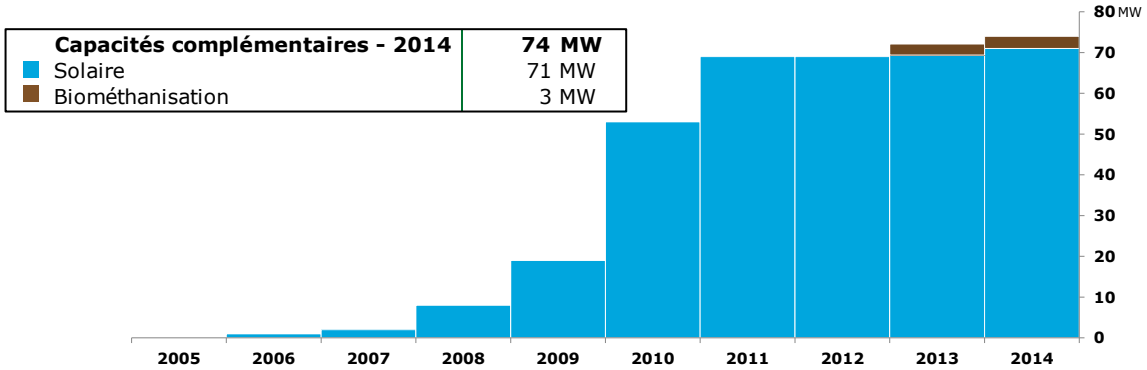

ALBIOMA

ALBIOMA, ACTEUR RESPONSABLE

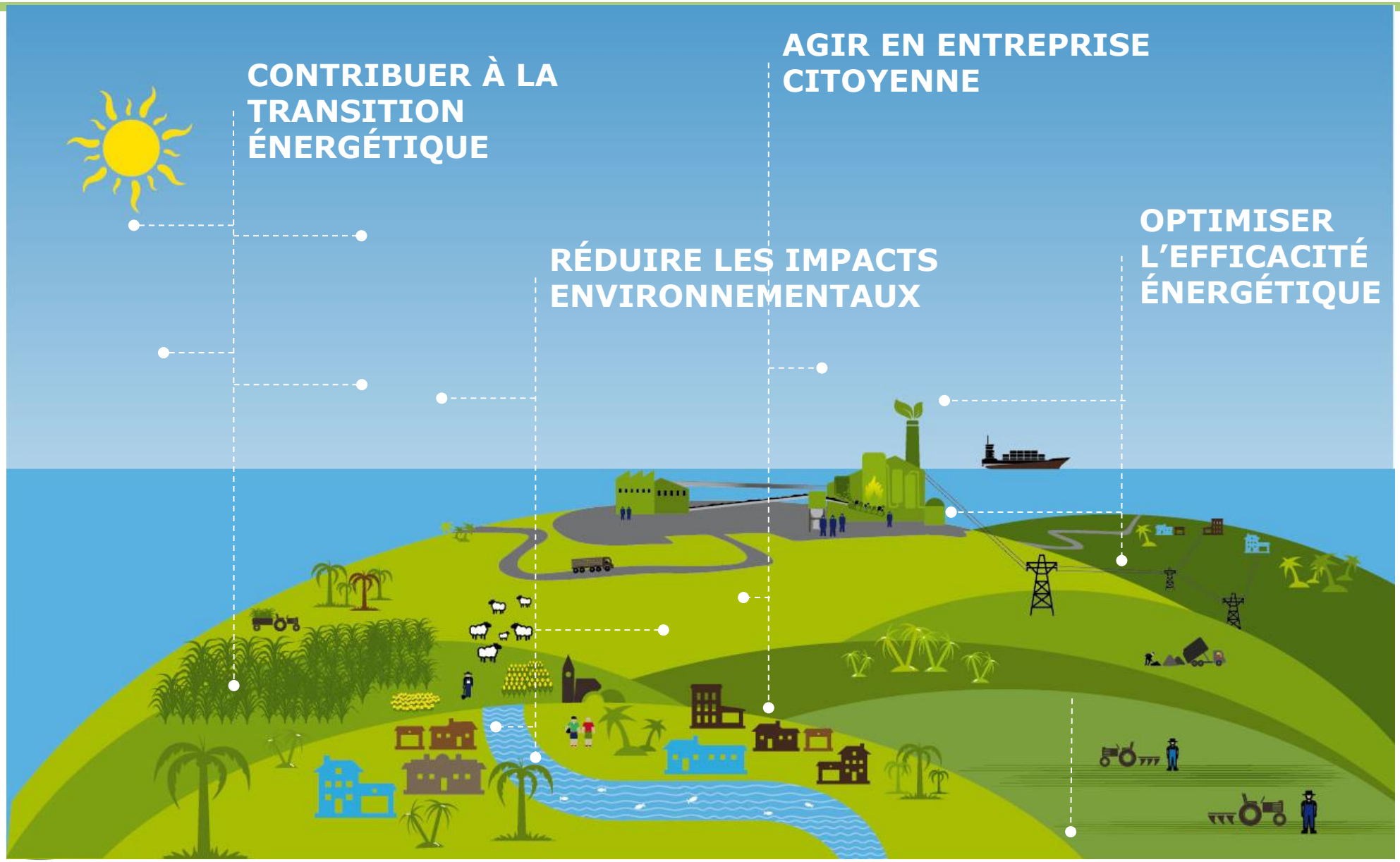

AU-DELÀ DU BRÉSIL, DE FORTES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

PRODUCTION DE SUCRE DANS LE MONDE – 2013

(CAGR >3%)

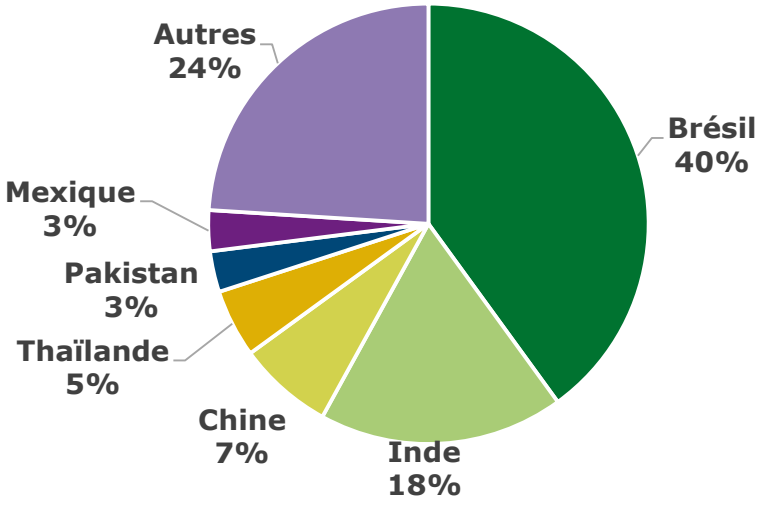

NOMBRE DE SUCRERIES DES MARCHÉS ACTUELS

	France	Maurice	Brésil
Taille de marché (nombre de sucreries)	**5**	**4**	**400** dont 250 sont équipées de cogénération
Part de marché d'Albioma en 2016	**5**	**3**	**3**

CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- ✓ Importantes sources de biomasse et secteur agro-industriel puissant
- ✓ Financement de projet long-terme en monnaie locale
- ✓ Contexte réglementaire favorable aux énergies renouvelables
- ✓ Contrats long-terme et cadre législatif transparent

ALBIOMA

3. POINT SUR LES EXPLOITATIONS FRANCE ET MAURICE

BIOMASSE THERMIQUE FRANCE : BONNE DISPONIBILITÉ DES CENTRALES EN 2014

DISPONIBILITÉ DES CENTRALES

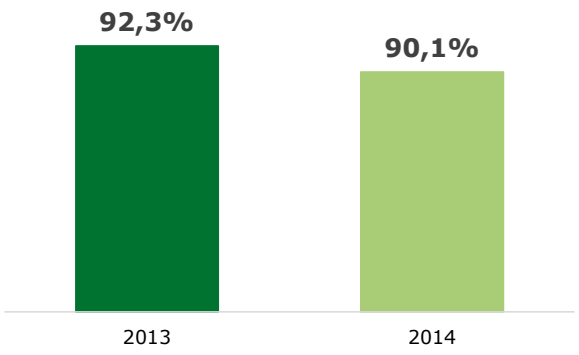

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

En TWh

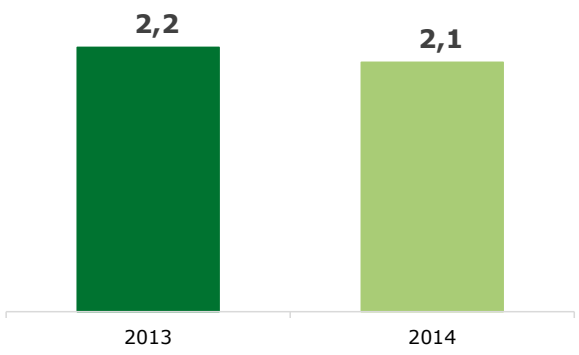

- Disponibilité en ligne avec nos objectifs 90 – 92%
  - Deux incidents techniques à La Réunion et en Guadeloupe au premier semestre (résolus en juillet 2014)
  - Très bonne disponibilité S2 2014 92,3% Vs. S1 2014 87,6%

  - Bon taux d'appel par EDF de la centrale de pointe du Galion
    - 24,5% en 2014 Vs. 33,6% en 2013

ALBIOMA

INCIDENTS D'EXPLOITATION À ALBIOMA LE MOULE ET ALBIOMA LE GOL

INCIDENTS AU PREMIER SEMESTRE 2015

- **Albioma Le Moule**: fin avril, dysfonctionnement d'un organe de sécurité du turbo alternateur. Indisponibilité estimée à 50 jours.

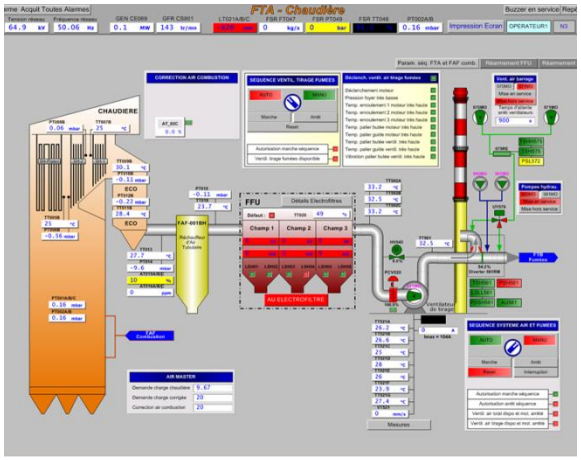

- **Albioma Le Gol**: 25 mai 2015, incident fortuit sur la chaudière de la tranche B. Travaux de réparation d'urgence en cours. Réparation définitive prévue fin juillet 2015.

PLAN D'ACTIONS

- Renforcement des procédures de sécurité sur l'ensemble du parc thermique
- Modification de certains équipements
- Augmentation du stock de pièces stratégiques

ALBIOMA

DIALOGUE SOCIAL SOUTENU

- **Pas de mouvement social sur la période 2012 – 2014**
- **Poursuite de la politique d'alignement des intérêts du personnel avec ceux de l'entreprise**
  - Intéressement et participation généralisés à l'ensemble du personnel
  - Actions gratuites attribuées à l'ensemble du personnel au titre du plan 2012
  - Plan d'attribution d'actions gratuites 2014
- **Conflit social en Guadeloupe au premier trimestre 2015**
  - Grève d'une partie du personnel des centrales d'Albioma Le Moule et Albioma Caraïbes (15% de la capacité de production du Groupe)
  - Reprise de la production le 14 février grâce aux personnels non-grévistes
  - Impact total de la grève : 3 millions d'euros

POURSUITE DE LA GESTION ACTIVE DES CONTRATS

En 2015, demande de compensation tarifaire auprès d'EDF conformément aux clauses des contrats

- **Sous-produits de combustion (SPC)**
  - Surcoûts liés à la préparation, au traitement, au transport et au stockage des SPC
  - Demande de compensation engagée auprès d'EDF
- **Traitement des fumées**
  - Directive environnementale européenne (IED, *Industrial Emission Directive*) applicable au plus tard au 1er janvier 2020
  - 200 millions d'euros d'investissement sur 5 ans pour 9 unités de production
  - **Premier investissement (26 millions d'euros) sur l'unité Albioma Le Gol à La Réunion**
    - Contrat signé avec EDF en mai 2015
    - Mise en service prévue au deuxième semestre 2016

ALBIOMA

GALION 2 – PREMIÈRE CENTRALE BAGASSE/BIOMASSE EN CONSTRUCTION

Champ de canne à sucre – Brésil

- Contrat signé avec EDF en décembre 2014
- 1ère grande centrale **100% biomasse** d'Outre-mer
  - Évolution du modèle historique bagasse/charbon en bagasse/biomasse locale/biomasse importée
- **40 MW** installés
- **30 ans** de contrat
- **170 millions d'euros** d'investissement
- 80% du capital détenu par Albioma
- Mise en service au premier semestre 2017

ALBIOMA

GALION 2 – SOURCES DE BIOMASSE ENVISAGÉES

Biomasse locale
40%

Biomasse importée
60%

Bagasse

Paille de canne

Résidus de bois

Plaquettes forestières

Cultures énergétiques

Galion 2

Pellets importées

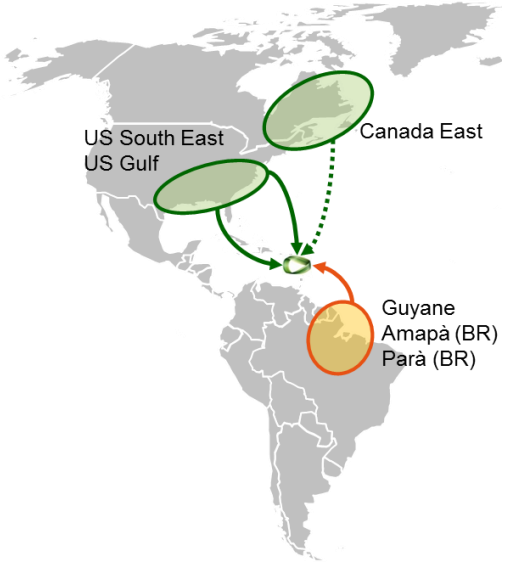

ALBIOMA

GALION 2 – CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA MARTINIQUE

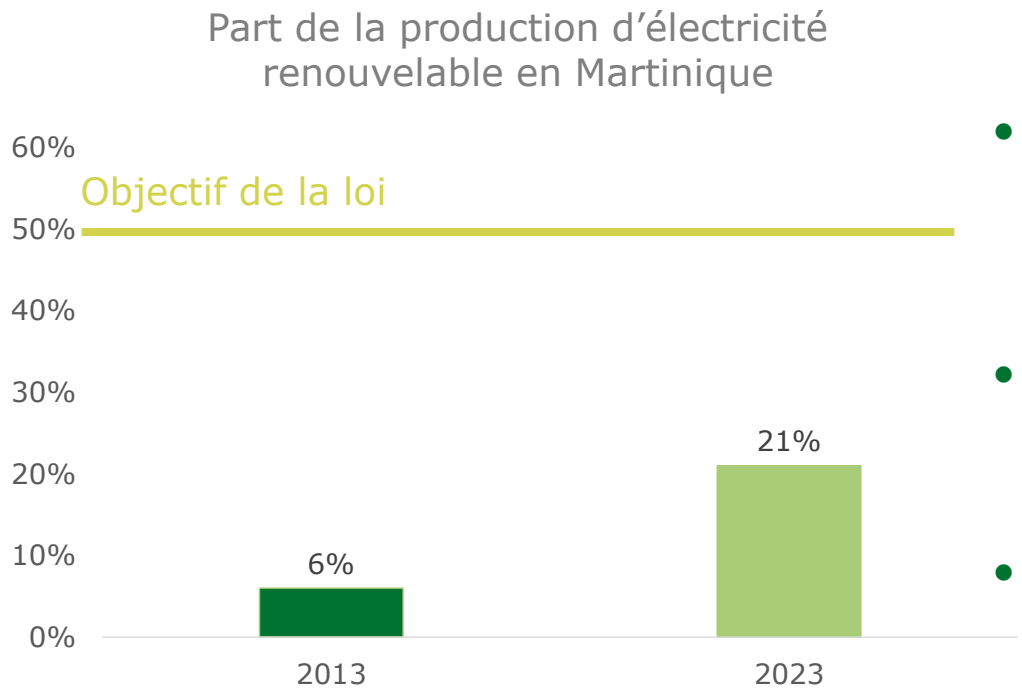

- Objectif régional de la loi de transition énergétique: 50% d'énergie renouvelable en 2020
- Galion 2 portera la production d'électricité renouvelable de l'île à 21% contre 6% en 2013
- Participation à la lutte contre le dérèglement climatique, objectif de la conférence environnementale COP21

ALBIOMA

ACTIVITÉ SOLAIRE TRÈS PERFORMANTE EN 2014

NOMBRE D'HEURES ÉQUIVALENT PLEINE PUISSANCE

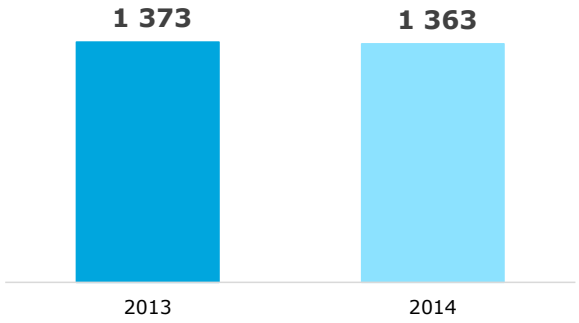

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

En GWh

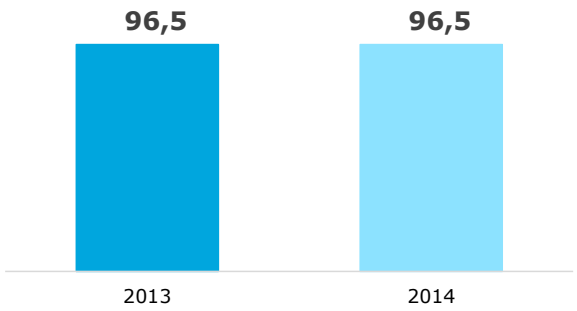

- Excellentes conditions d'ensoleillement sur l'ensemble des zones et amélioration de la disponibilité des centrales
- Innovation: première centrale photovoltaïque avec stockage du Groupe à La Réunion (1 MW) au 4ème trimestre 2014
- Acquisition de 14 centrales photovoltaïques à La Réunion (3 MW) en avril 2015
  - Contrats à durée résiduelle de 16 ans
  - Synergies avec les installations existantes

ALBIOMA

BIOMÉTHANISATION : UNE FILIÈRE ÉMERGENTE FRAGILE

- **Méthanisation des déchets d'élevage et de l'agro-industrie**
  - Marché potentiel considérable, en cohérence avec la loi de transition énergétique
  - Difficultés opérationnelles et économiques rencontrées par la filière
  - Cadre tarifaire non satisfaisant
- **3 usines pionnières mises en service par Albioma en 2014 (3 MW)**
  - Montée en charge plus lente que prévue
  - Maîtrise progressive des difficultés d'exploitation
  - Dépréciations d'actifs avec un impact RNPG de -4,6 millions d'euros en 2014
- **Suspension du développement des nouveaux projets en attendant :**
  - Une meilleure maîtrise du process industriel
  - Un cadre tarifaire plus favorable

BONNE PERFORMANCE DES CENTRALES MAURICIENNES

DISPONIBILITÉ DES CENTRALES

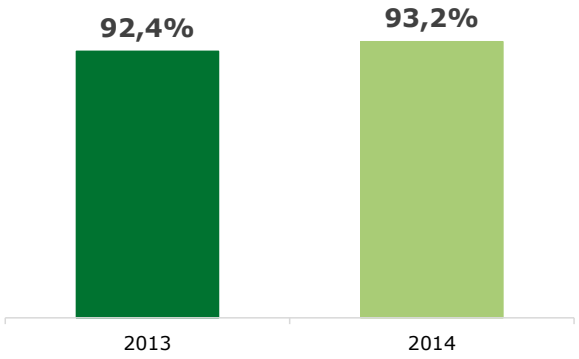

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

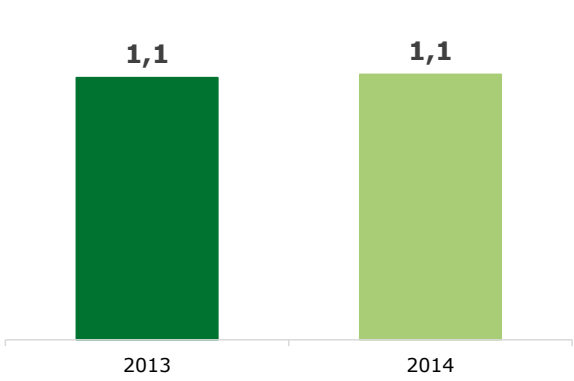

- Production stable en 2014 et amélioration de 0,8 point de disponibilité sur l'année
- En application de la **recommandation AMF n°2011-16**, quote-part du résultat net de ces entités consolidées par mise en équivalence dorénavant intégrée au **résultat opérationnel du Groupe (EBITDA et EBIT)**

4. POINT SUR LES EXPLOITATIONS BRÉSIL

ALBIOMA

ALBIOMA AU BRÉSIL, RAPPEL DU CONTEXTE

Signature de Codora Energia

Avril 2015

Mars 2014

Acquisition de Rio Pardo Termoelétrica

Juillet 2013

Ouverture du bureau brésilien d'Albioma

Mars 2013

Le Brésil, priorité du Groupe à l'international

Janvier-Mars 2012

Nouvelle stratégie de valorisation énergétique de la biomasse et de croissance à l'international

ALBIOMA

RIO PARDO TERMOELÉTRICA – MARS 2014

Rio Pardo Termoelétrica – Brésil

- Acquisition en mars 2014 de la **1ère centrale d'Albioma au Brésil** (État de São Paulo), **100% bagasse**
- **60 MW** installés (garantie physique ~20 MW)
- **43 millions d'euros** d'investissement (137 millions de Reals)
- 100% du capital détenu par Albioma
  - Option d'achat par le sucrier de 40% du capital

ALBIOMA

EXCELLENTE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DE RIO PARDO TERMOELÉTRICA

QUANTITÉ DE CANNES BROYÉES PAR LA SUCRERIE

En millions de tonnes

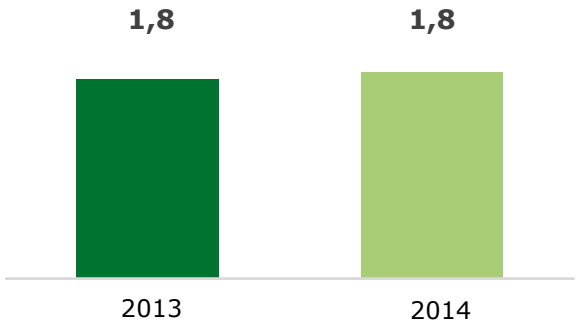

ÉLECTRICITÉ EXPORTÉE
(NETTE DE LA CONSOMMATION DE LA SUCRERIE)

En GWh

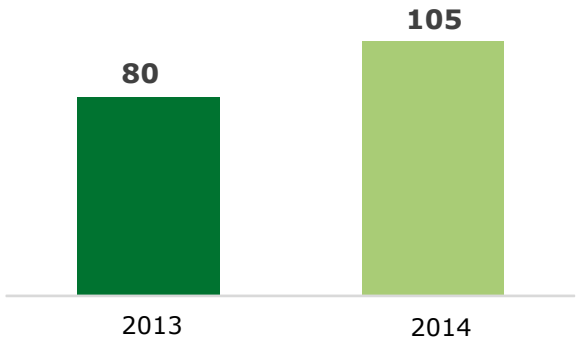

- Très bon niveau d'export à 104,6 GWh grâce à la bonne prise en main des équipements, et malgré un tonnage de cannes inférieur à la prévision
- Production vendue à un tarif exceptionnellement élevé (541 R$/MWh en moyenne)
  - Pour mémoire, hypothèse retenue lors de l'acquisition : 130-150 R$/MWh (cf. SFAF mars 2014)

ALBIOMA

L'EXPERTISE D'ALBIOMA AU SERVICE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DE RIO PARDO

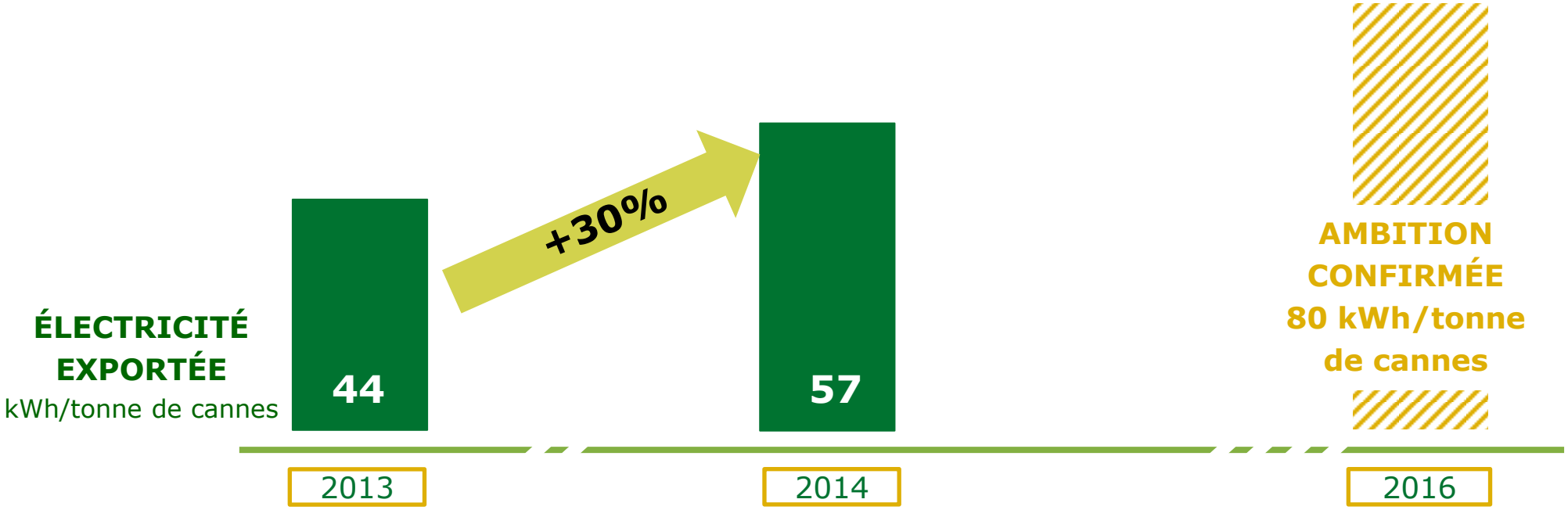

- Optimisation du fonctionnement des turbines
- Meilleur rendement de la chaudière
- Amélioration de la qualité du combustible bagasse (moindre humidité)
- Bonne maîtrise des consommations spécifiques de la sucrerie/distillerie

ALBIOMA

SUCCÈS DE L'APPROCHE INDUSTRIELLE D'ALBIOMA

Rio Pardo Termoelétrica – Brésil

- Direction dédiée avec mise à disposition d'un chef de centrale Albioma
- Création d'un service de maintenance – développement du concept de maintenance préventive
- Nouvelle organisation du travail pour tourner 11 mois sur 12
- Coopération renforcée avec la sucrerie/distillerie adjacente
- Programme d'investissement en inter-campagne avec focus sur la sécurité, la conformité, et l'amélioration des performances

- 1ère expérience réussie d'outsourcing de la cogénération avec reprise de l'exploitation
- Validation du positionnement d'Albioma

ALBIOMA

CONTEXTE TARIFAIRE FAVORABLE À ALBIOMA POUR RIO PARDO

- Court terme
  - Niveau des réservoirs historiquement bas
  - Prix de l'électricité sur le marché spot exceptionnellement élevés (388 BRL/MWh depuis début 2015)

PRODUCTION VENDUE

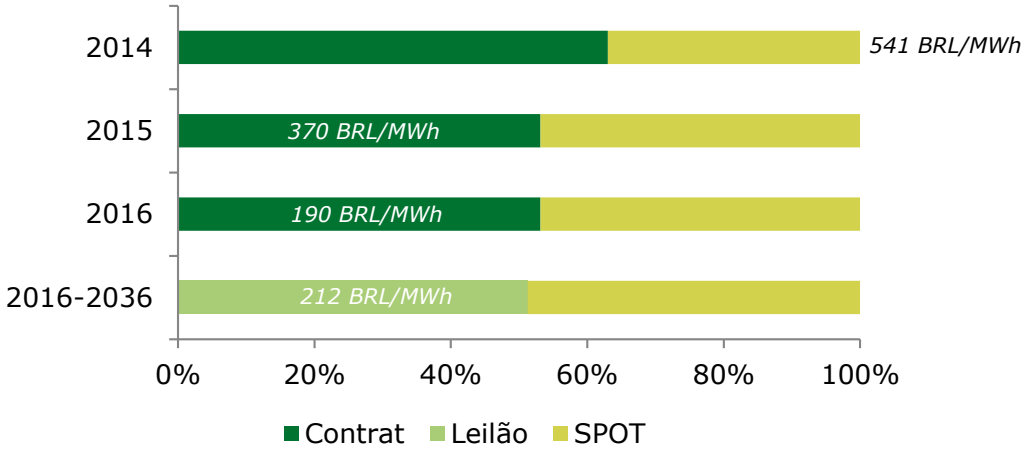

- Long terme
  - Prix long terme également orientés à la hausse
  - Rio Pardo a sécurisé 82 GWh par an, dans le cadre d'un appel d'offres, soit 50% de sa production, pendant 20 ans à un tarif de 212 BRL/MWh

UNE IMPLANTATION DIVERSIFIÉE AU BRÉSIL

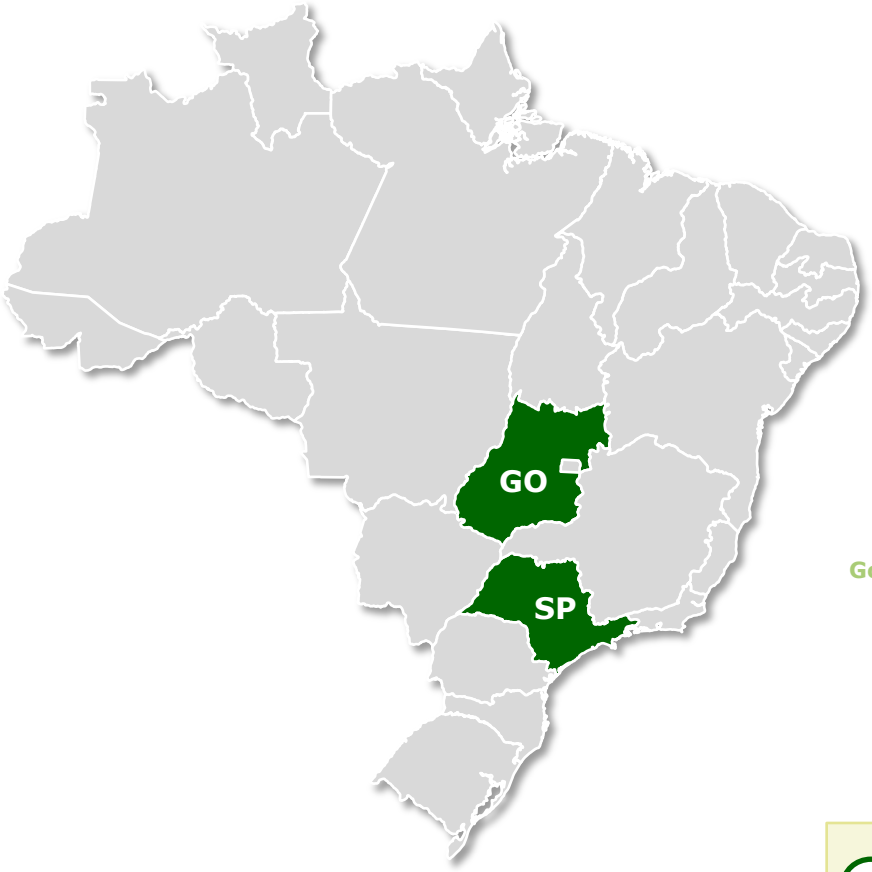

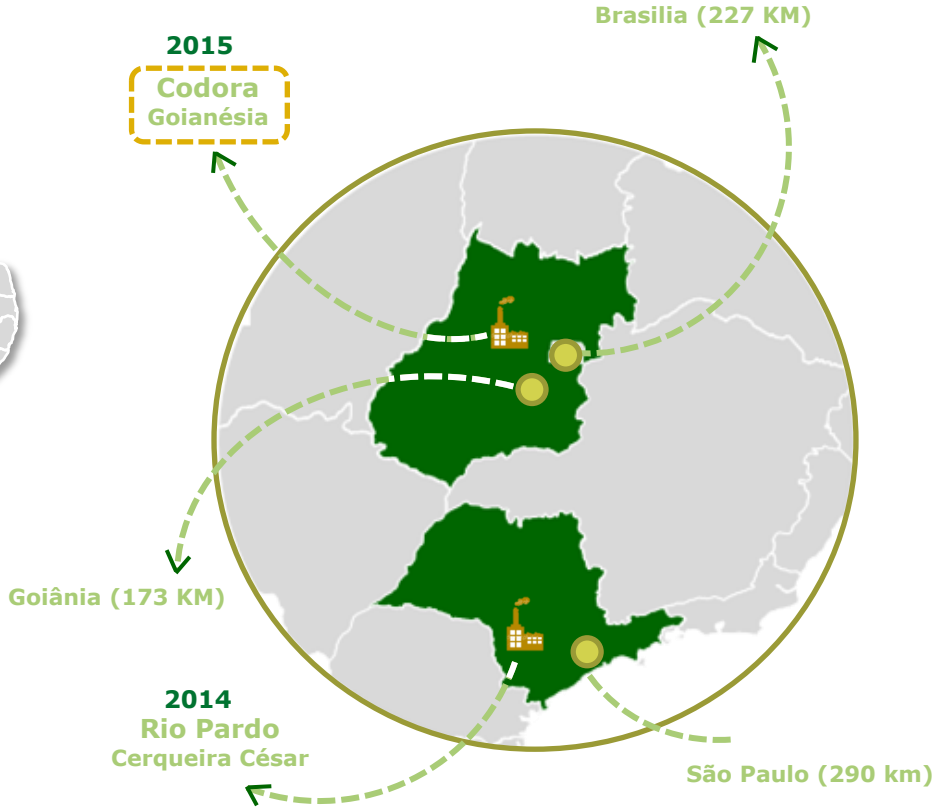

Une implantation diversifiée des sites de production peut atténuer certains risques opérationnels, notamment ceux dus au climat, à la qualité du combustible et à sa disponibilité

ALBIOMA

ACQUISITION DE CODORA ENERGIA

- **Acquisition par Albioma de 65% des parts de Codora Energia**
  - Unité de cogénération de 48 MW du Groupe Jalles Machado, mise en service en 2011
  - Une chaudière de 200 t/h et 2 turbines (TGM)
  - La distillerie adjacente traite 1,6 million de tonne de canne à sucre par an et augmentera sa capacité à plus de 2 Mtc en 2018
  - Nouvelle turbine de 20 MW qui sera mise en service en 2017
  - 98 GWh exportés en 2014 qui atteindront jusqu'à 170 GWh à terme
- **L'acquisition est financée à 50% en dette locale, y compris une dette BNDES de 39 MBRL**

- **Vente d'électricité sécurisée jusqu'en 2026, dans le cadre d'un appel d'offres: 87 GWh vendus à 205 BRL/MWh indexé sur l'inflation**
- **54 GWh vendus à 278 BRL/MWh dans le cadre d'un nouveau contrat de vente sécurisé pour une durée de 20 ans à compter de 2020**
- **Finalisation du deal attendue au second semestre 2015,** une fois levées les conditions suspensives

LE BRÉSIL, PRIORITÉ À L'INTERNATIONAL POUR ALBIOMA

Confirmation de l'objectif: 400 millions d'euros investis sur 10 ans au Brésil

Confirmation de l'ambition d'un nouveau projet tous les 12 à 18 mois

ALBIOMA

5. RÉSULTATS FINANCIERS 2014

CHIFFRES CLÉS 2014

Chiffres clés	2014
EBITDA Brésil	12 M€
Investissements – développement	50 M€
Résultat net part du groupe	38 M€ +3%
Dividende par action	0,64 € +7%

ALBIOMA

EBITDA DE 129 MILLIONS D'EUROS EN 2014

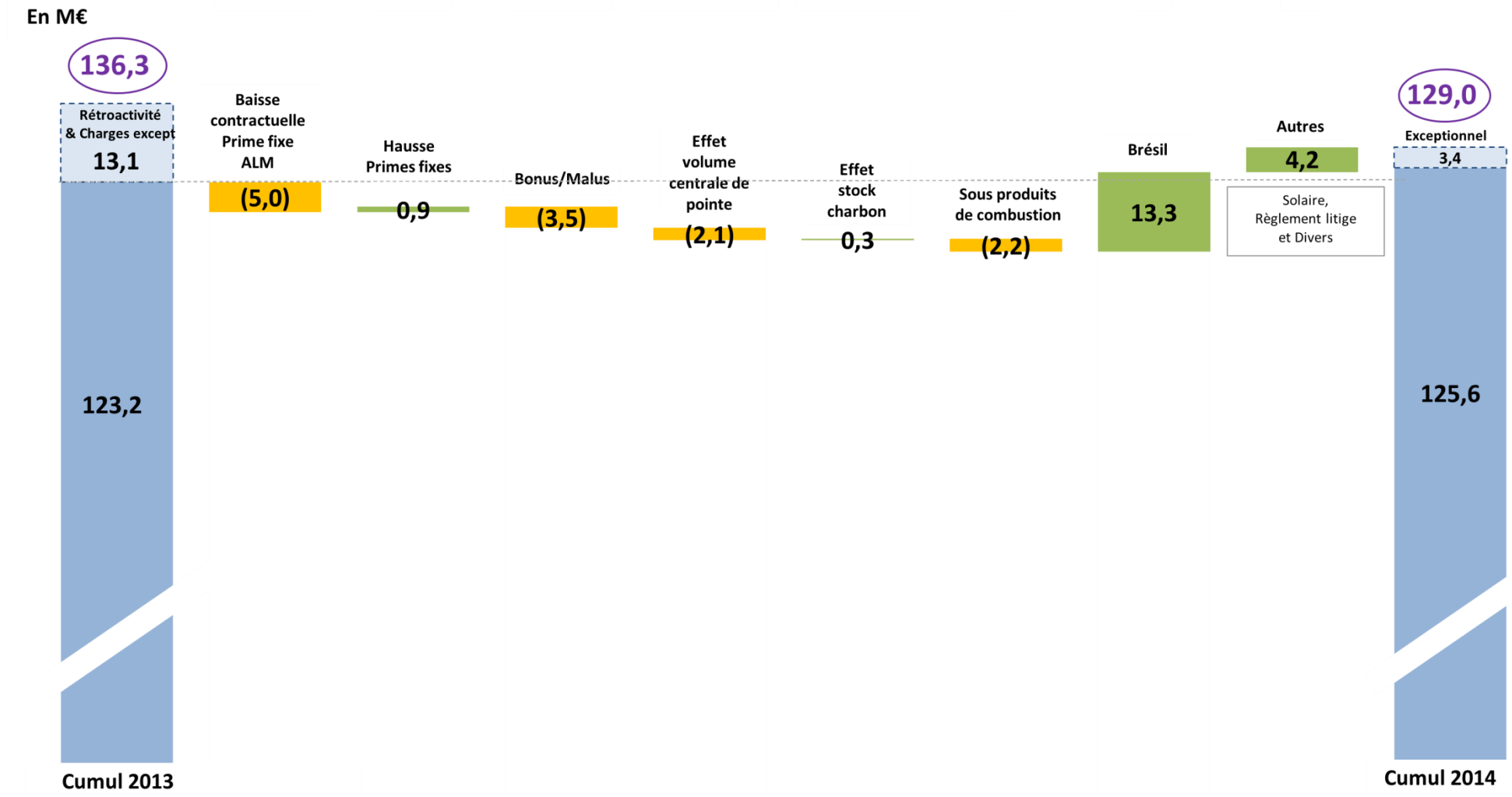

ALBIOMA

RNPG DE 38 MILLIONS D'EUROS EN 2014

Forte hausse de 18% hors exceptionnel

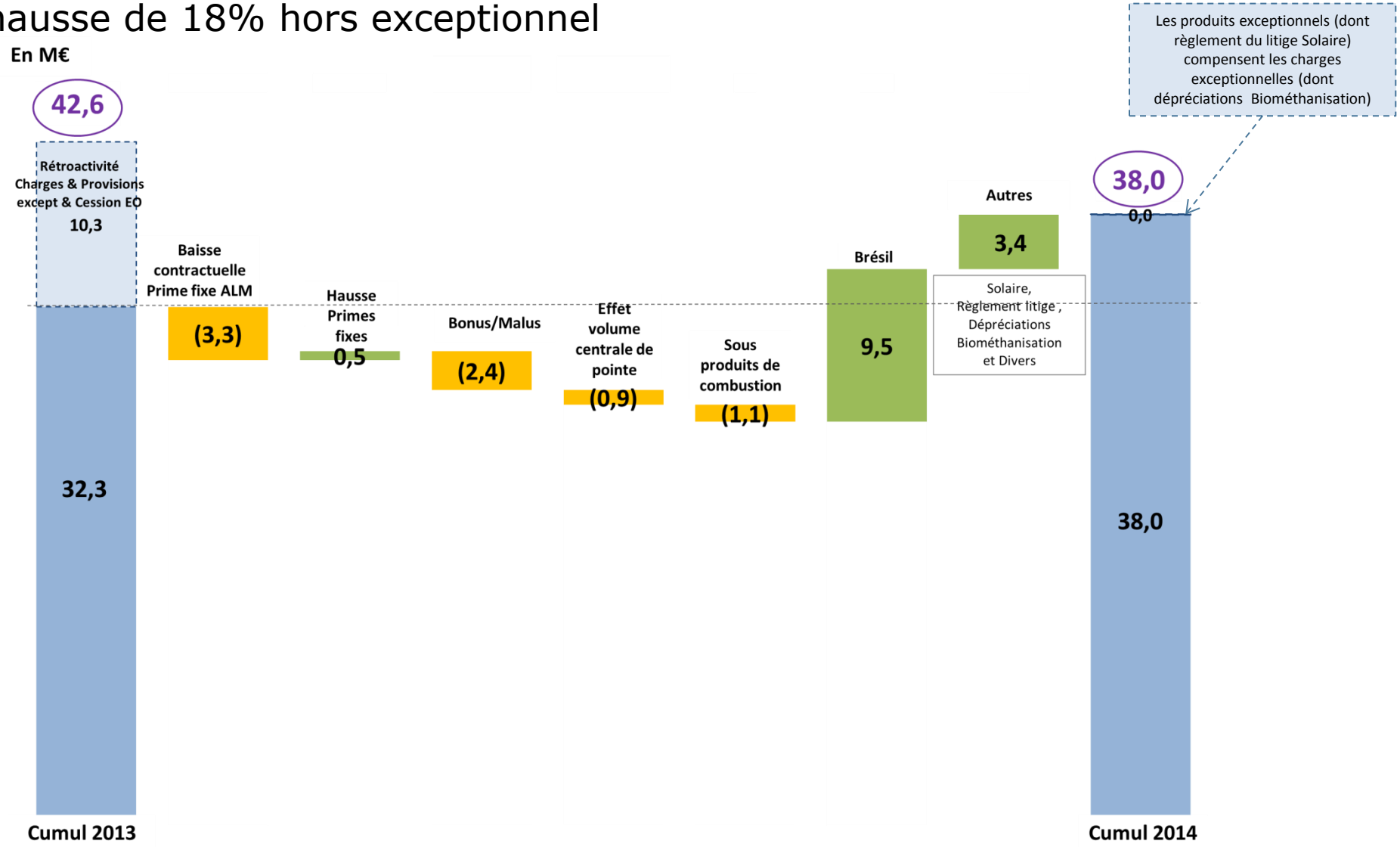

ALBIOMA

TRÉSORERIE DE 103 MILLIONS D'EUROS AU 31 DÉCEMBRE 2014

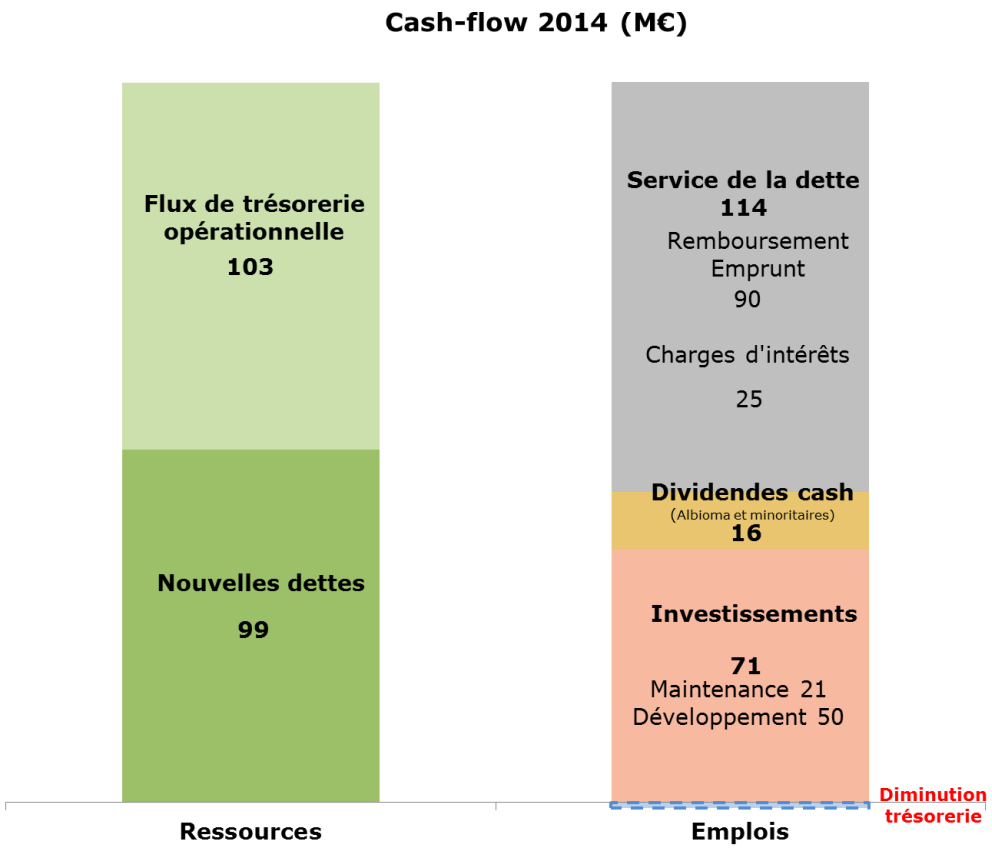

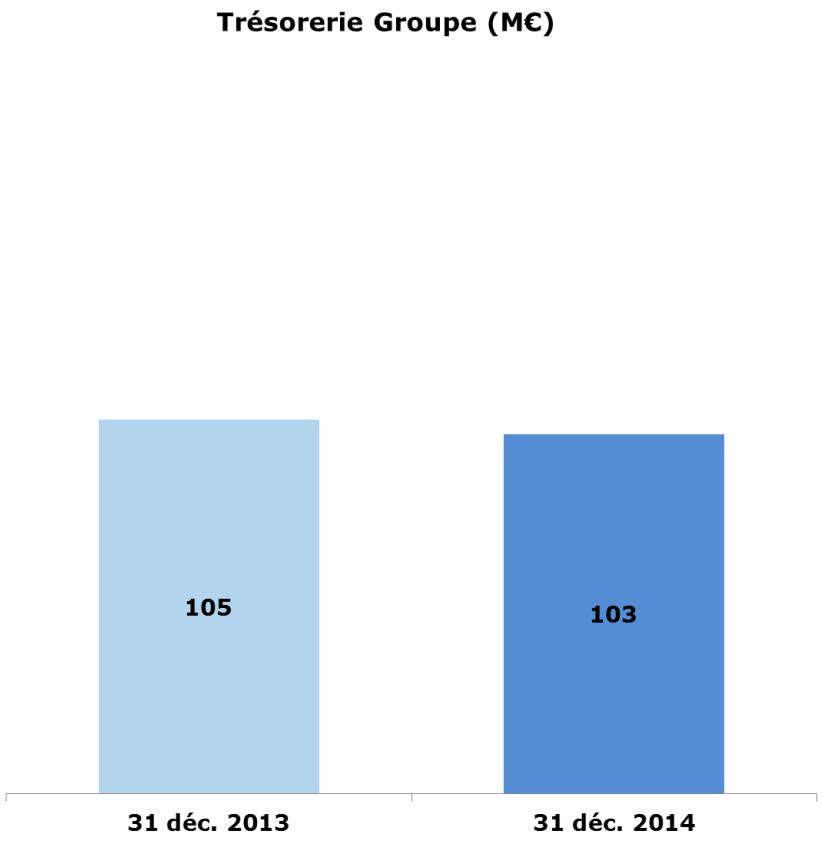

ALBIOMA

UN BILAN SOLIDE POUR FINANCER LA CROISSANCE

- Dette en légère augmentation suite à l'acquisition au Brésil
  - Durée de vie résiduelle moyenne de 9 ans
  - Taux moyen d'intérêt Groupe 4,8% (dont France à 4,4% et Brésil à 12,4%)
  - 87 % de dettes couvertes ou à taux fixe
  - Dettes Projets sans recours (sauf dette Brésil à recours limité)

(En millions d'euros)	**2014**	**2013 Publié**	*Variation*
Dette Projets	459	471	*-2%*
Dette Corporate	80	53	*51%*
Total dette brute	539	524	*3%*
Trésorerie	(103)	(105)	*-2%*
Dépôts de garantie et équivalent	(6)	(5)	*7%*
Total dette nette	431	414	*4%*
Dette nette / EBITDA	3,3x	3,1x	
Gearing*	109%	105%	

* Dette nette / Capitaux propres

ALBIOMA

6. PERSPECTIVES

SYNTHÈSE 2015: UN DÉBUT D'ANNÉE DIFFICILE EN EXPLOITATION ET DES ENJEUX DE CROISSANCE PROMETTEURS

- Incidents techniques (Albioma Le Moule, Albioma Le Gol) et actions prévues pour maintenir le niveau élevé de disponibilité des installations au cours des prochaines années

  ▶ Révision des objectifs 2015: ~-10%

- Grève en début d'année en Guadeloupe

- Demande de compensation tarifaire engagée concernant les sous-produits de combustion à La Réunion

- Objectif de signature de la documentation définitive de Codora Energia (Brésil) au S2 2015

- Tarifs très élevés au Brésil bénéficiant à Rio Pardo Termoelétrica et à Codora

1 MILLIARD D'INVESTISSEMENTS 2013 – 2023

>55% du programme d'investissement sécurisé sur 5 ans

En millions d'euros

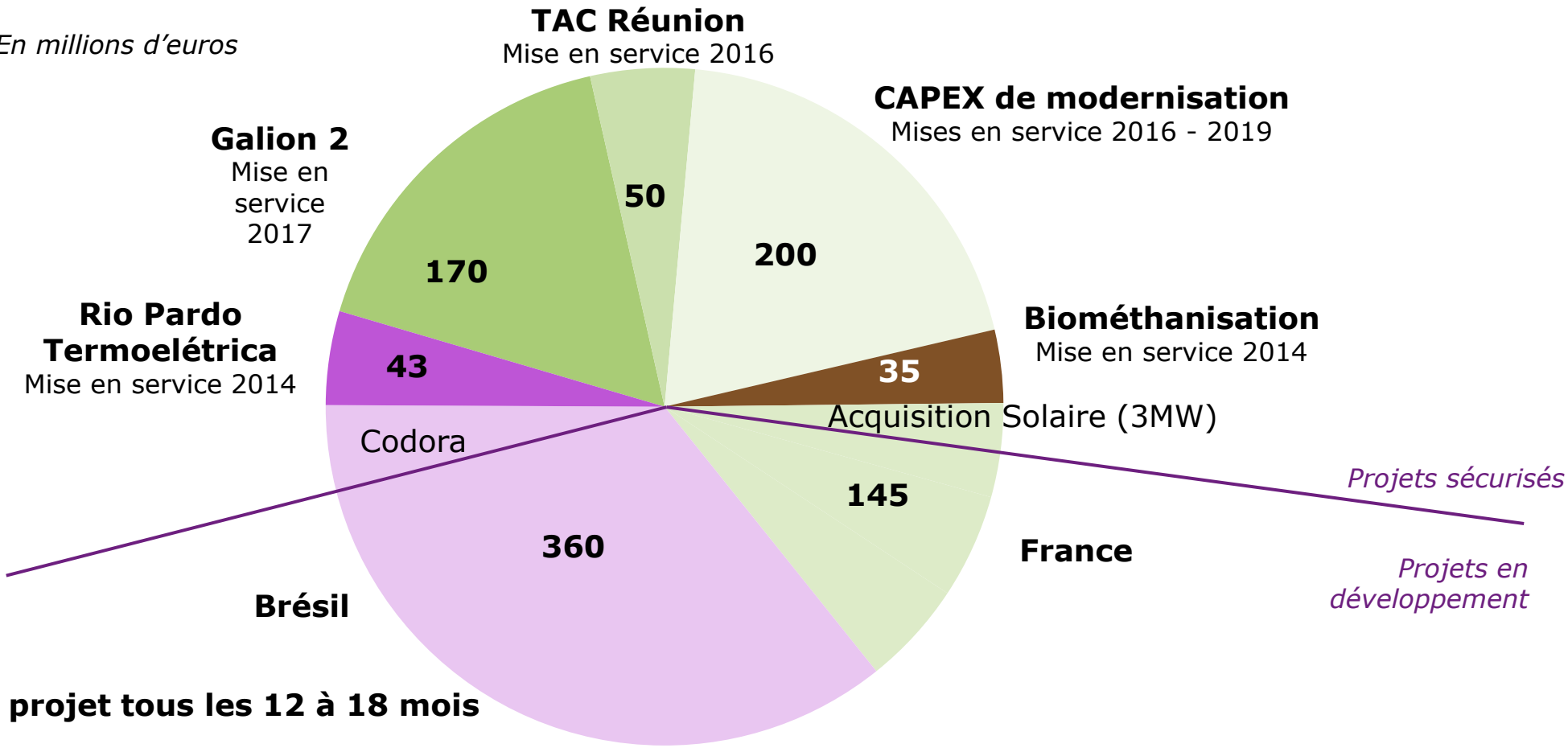

1 projet tous les 12 à 18 mois

ALBIOMA

AMBITION 2023 : DOUBLER LA TAILLE DE L'ENTREPRISE, SES PROFITS ET SON DIVIDENDE

- Albioma est un acteur unique du renouvelable combinant
  - Une croissance soutenue au cours de la décennie 2013 – 2023 avec l'ambition de :
    - doubler les capitaux investis
    - doubler le résultat net part du Groupe (base 2013)
  - Une politique de distribution de dividende de 50% du résultat net part du Groupe

- **Un dividende de 0,64 euro par action (+7%) sera proposé à l'Assemblée Générale, avec option pour le paiement à 50% en actions nouvelles**

7. QUESTIONS & RÉPONSES

8. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS SUR LES COMPTES (PAGES 143 ET 170 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014)

- **Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels** (respectivement pages 97 à 143 et 146 à 170 du Document de référence 2014) / 1ère et 2ème résolutions de l'Assemblé générale – partie ordinaire
- **Objectif**
  - Obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité et la régularité des comptes et de l'information financière
- **Opinion sur les comptes**
  - Certification sans réserve des comptes consolidés et annuels
  - Observations sur les comptes consolidés portant sur :
    - le changement de méthode de consolidation de certaines entités résultant de l'application d'IFRS 10 « États financiers consolidés » et d'IFRS 11 « Partenariats » ;
    - le changement de présentation comptable relatif au reclassement en résultat opérationnel de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence.
- **Justification de nos appréciations**

Points d'attention	○ **Comptes consolidés :** Qualification et traitement comptable des contrats de location ○ **Comptes annuels :** Valeur d'inventaire des immobilisations financières et participations.
Diligences effectuées	○ **Comptes consolidés :** Vérification du caractère approprié des méthodes retenues et les modalités de qualification et de traitement des contrats de location. ○ **Comptes annuels :** Appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'utilité et, le cas échéant, vérification du calcul des dépréciations.

- **Autres vérifications**
  - Information appropriée donnée dans le rapport de gestion du groupe et sa concordance avec les notes annexes aux comptes

AUTRES RAPPORTS

- **Rapport sur les informations sociales, sociétales et environnementales consolidées (rapport sur les « Informations RSE ») (pages 185 et 186 du Document de référence 2014)**
  - Ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers à porter à votre attention.
- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés** (pages 81 à 83 du Document de référence 2014) - 6ème résolution de l'Assemblé générale – partie ordinaire
  - Aucune convention ni engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale.
  - Conventions et engagements, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :
    - Engagements pris au bénéfice de monsieur Jacques Petry relatifs à des indemnités et avantages susceptibles d'être dus dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général
    - Octroi à la société Méthaneo d'apports en compte courant d'associé
- **Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration relatif au contrôle interne et à la gestion des risques** (page 80 du Document de référence 2014)
  - Ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers à porter à votre attention.

RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL PRÉVUES DANS LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'AGE

(PAGES 245 À 248 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014)

- **Votre Conseil d'administration vous propose de renouveler les autorisations et délégations de compétence données au Conseil d'administration à l'effet de:**
  - Réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (11ème résolution),
  - Procéder à l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (12ème à 18ème résolution),
  - Procéder à l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (19ème résolution),

- **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur les opérations envisagées.**
- **Conformément à loi, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations ou délégations par votre Conseil d'administration.**

9. MISE AU VOTE DES RÉSOLUTIONS

QUORUM DÉFINITIF ET MODALITÉS DE VOTE

- Annonce du quorum définitif
- Règles de majorité applicables
- Fonctionnement des boîtiers de vote électronique

RÉSOLUTIONS 1 ET 2 : PRÉSENTATION

Approbation des comptes sociaux et consolidés

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014
- Bénéfice net de 12,5 millions d'euros
- Approbation des charges et dépenses dites somptuaires (néant sur l'exercice 2014)

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014
- Résultat net part du Groupe de 38 millions d'euros

RÉSOLUTION 1 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

RÉSOLUTION 2 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

RÉSOLUTIONS 3 ET 4 : PRÉSENTATION

Affectation du résultat et paiement du dividende en actions

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Proposition **d'un dividende de 0,64 euro par action**
- Détachement du coupon le **8 juin 2015** et mise en paiement le **2 juillet 2015**
- Report à nouveau après affectation de 81,4 millions d'euros

PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

- Option pour le paiement de **50 % du dividende (0,32 euro par action) en actions nouvelles**
- Délai d'option du **8 juin 2015** au **22 juin 2015** inclus
- Règlement-livraison le **2 juillet 2015**
- **Prix d'émission de 16,48 euros** fixé ce jour par le Conseil d'Administration
  - 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, arrondie au centime d'euro supérieur

RÉSOLUTION 3 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende de l’exercice clos le 31 décembre 2014

RÉSOLUTION 4 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Quatrième résolution

Option pour le paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en actions nouvelles

RÉSOLUTION 5 : PRÉSENTATION (1/2)

« *Say on Pay* » : présentation

- **Code AFEP-MEDEF** : consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos aux dirigeants mandataires sociaux
- **Caractéristiques du vote**
  - **Vote consultatif :** en cas de rejet par l'Assemblée Générale de la résolution, le Conseil d'Administration fera état dans un communiqué de presse des suites qu'il entend donner à cet avis défavorable
  - Vote sur les éléments de la rémunération de Jacques Pétry **due au titre de l'exercice 2014** et sur les éléments de la rémunération **attribuée au titre de l'exercice 2014**

RÉSOLUTION 5 : PRÉSENTATION (2/2)

« *Say on Pay* » : éléments de rémunération soumis au vote

RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation soumis au vote (en milliers d'euros)
Rémunération fixe	430
Rémunération variable annuelle	430
Rémunération variable différée	n/a
Rémunération exceptionnelle	n/a
Stock-options, actions de performance	901
Jetons de présence	n/a
Valorisation des avantages en nature	39

RÉMUNÉRATION RELEVANT DU RÉGIME DES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation soumis au vote (en milliers d'euros)
Indemnité de départ	-
Indemnité de non-concurrence	-
Régime de retraite supplémentaire	n/a

ALBIOMA

RÉSOLUTION 5 (ORDINAIRE)

Cinquième résolution

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Jacques Pétry, Président-Directeur Général

RÉSOLUTION 6

Conventions et engagements règlementés

- **Aucune convention ni aucun engagement** dits « règlementés » n'ont été conclus au cours de l'exercice 2014
- Le **rapport spécial** des Commissaires aux Comptes en fait état et mentionne les conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2014
- **Prise acte** de l'absence de convention ou engagement nouveau

RÉSOLUTION 6 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Sixième résolution

Approbation des conventions et engagements relevant des dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce

RÉSOLUTION 7 : PRÉSENTATION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Maurice Tchenio

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Maurice Tchenio pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

- Né le 19 janvier 1943, de nationalité française
- Administrateur depuis 2011
- Cofondateur d'Apax Partners et de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC)
- Fondateur d'Altamir, dont il est Président-Directeur Général de la gérance

RÉSOLUTION 7 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maurice Tchenio

RÉSOLUTION 8 : PRÉSENTATION

Nomination de Franck Hagège aux fonctions d'Administrateur

- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Patrick de Giovanni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement
- Nomination de Franck Hagège aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
- Franck Hagège se verra confier les fonctions de membre du Comité d'Audit, des Comptes et des Risques et de membre du Comité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

- Né le 1er septembre 1974, de nationalité française
- Diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC)
- Directeur Associé d'Apax Partners Midmarket depuis le 1er janvier 2015
- Il a rejoint Apax Partners en 2004 au sein de l'équipe Distribution et Biens de Consommation
- Il a débuté sa carrière en 1998 comme consultant chez AT Kearney où il a participé à des missions traitant de problématiques stratégiques et opérationnelles pour des grands groupes et des fonds d'investissement pendant cinq ans

RÉSOLUTION 8 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Neuvième résolution

Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement, et nomination de Monsieur Franck Hagège aux fonctions d'Administrateur

RÉSOLUTION 9 : PRÉSENTATION

Nomination de Marie-Claire Daveu aux fonctions d'Administrateur

- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Myriam Maestroni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement
- Nomination de Marie-Claire Daveu aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
- Marie-Claire Daveu se verra confier les fonctions de Présidente du Comité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

- Née le 5 avril 1971, de nationalité française
- Diplômée de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA PG), de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) et titulaire d'un DESS de Gestion Publique de l'Université Paris-Dauphine
- Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles Internationales du groupe Kering depuis 2012
- De 2007 à 2012, elle occupe le poste de Directrice de cabinet de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet (Secrétariat d'État à l'Écologie, Secrétariat d'État en charge de la Prospective et de l'Économie Numérique, et Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement)
- Directrice du Développement Durable de Sanofi-Aventis de 2005 à 2007
- Conseillère technique au Cabinet du Premier Ministre Monsieur Jean-Pierre Raffarin jusqu'en 2004 puis Directrice de Cabinet de Monsieur Serge Lepeltier, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable

RÉSOLUTION 9 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Neuvième résolution

Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Madame Myriam Maestroni, qui n'en a pas sollicité le renouvellement, et nomination de Madame Marie-Claire Daveu aux fonctions d'Administrateur

RÉSOLUTIONS 10 ET 11

Programme de rachat d'actions

- **Résolution 10** : renouvellement de l'autorisation existante de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions aux mêmes conditions, **notamment en vue de la mise en œuvre du contrat de liquidité et du service des plans d'attribution gratuite d'actions**
  - 18 mois
  - Montant maximum cumulé des achats : 75 millions d'euros
  - Prix maximum des achats : 36 euros par action
  - Principaux objectifs susceptibles d'être poursuivis
    - Contrat de liquidité
    - Service des plans d'attribution gratuite d'actions, de stock-options, épargne salariale
    - Service d'éventuelles valeurs mobilières donnant accès au capital
    - Annulation par réduction de capital (résolution 11)
    - Remise en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
- **Résolution 11** : mise en œuvre de l'objectif d'annulation des actions rachetées en autorisant le Conseil d'Administration à réduire le capital (renouvellement de l'autorisation existante aux mêmes conditions)
  - 18 mois
  - Limite de 10 % du capital par période de 24 mois
  - **Rapport des Commissaires aux Comptes**

RÉSOLUTION 10 (ORDINAIRE)

Mise au vote

Dixième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

RÉSOLUTION 11 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Onzième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

RÉSOLUTIONS 12 À 20 : PRÉSENTATION (1/5)

Délégations financières : généralités

- Délégations usuelles d'augmentation de capital immédiate ou à terme avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Renouvellement des délégations accordées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 mai 2014, **aux mêmes conditions**
  - 26 mois
  - Plafond global de dilution en capital de 357 000 euros en nominal (31 % du capital actuel) intégrant l'ensemble des émissions réalisables, sauf celles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, bénéfices et réserves (opération sans impact dilutif)
  - Plafond global d'émission de titres de créance donnant accès au capital de 200 millions d'euros en nominal
  - Sous-plafonds pour certains types d'émission
- **Rapports des Commissaires aux Comptes**

RÉSOLUTIONS 12 À 20 : PRÉSENTATION (2/5)

Résolutions 12 à 16 : augmentation de capital en numéraire

TROIS DÉLÉGATIONS

- **Résolution 12** : émissions avec **maintien du droit préférentiel de souscription**
- **Résolution 13** : émissions avec **suppression du droit préférentiel de souscription** par **offre au public**
  - Sous-plafond de 215 000 euros en nominal (19 % du capital actuel)
  - Prix d'émission règlementaire (moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, avec décote maximale de 5 %)
- **Résolution 14** : émissions avec **suppression du droit préférentiel de souscription** par **placement privé**
  - Sous-plafond de 215 000 euros en nominal (19 % du capital actuel)
  - Prix d'émission règlementaire (moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, avec décote maximale de 5 %)

DEUX RÉSOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Résolution 15** : possibilité d'augmenter le montant des émissions réalisées dans le cadre des résolutions 12, 13 et 14 en cas de demandes excédentaires dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, pendant un délai de 30 jours
- **Résolution 16** : possibilité de déroger aux conditions de fixation du prix dans le cadre des résolutions 13 et 14 dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois (prix fixé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes lors de la dernière séance de bourse clôturée précédant la décision d'émission, avec décote maximale de 10 %)

RÉSOLUTIONS 12 À 20 : PRÉSENTATION (3/5)

Résolutions 17 et 18 : apports de titres

- Délégations d'augmentation de capital **rémunérant des apports de titres**
- **Résolution 17** : rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réalisés **en dehors d'une offre publique d'échange**
  - Sous-plafond en nominal de 10 % du capital
- **Résolution 18** : rémunération d'apports de titres réalisés **dans le cadre d'une offre publique d'échange**
  - Sous-plafond en nominal de 215 000 euros (19 % du capital actuel)

RÉSOLUTIONS 12 À 20 : PRÉSENTATION (4/5)

Résolution 19 : émission réservée aux salariés

- Délégation d'augmentation de capital **réservée aux salariés** dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise
  - Sous-plafond en nominal de 50 000 euros (4 % du capital actuel)
  - Prix d'émission règlementaire, sans possibilité de dérogation : minimum de **80 %** de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription (70 % si la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne d'entreprise est au moins égale à 10 ans)

RÉSOLUTIONS 12 À 20 : PRÉSENTATION (5/5)

Résolution 20 : capitalisation de réserves, bénéfices ou primes

- Délégation d'augmentation de capital **par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**
  - Opération sans impact dilutif se traduisant soit par une augmentation du nominal de l'action, soit par une distribution d'actions gratuites au bénéfice de tous les actionnaires
  - Plafond autonome égal au montant des sommes incorporables au capital

RÉSOLUTION 12 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Douzième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou à des titres de créance

RÉSOLUTION 13 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Treizième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou à des titres de créance

RÉSOLUTION 14 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Quatorzième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 (II) du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou à des titres de créance

RÉSOLUTION 15 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Quinzième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires, en application des douzième, treizième et quatorzième résolutions

RÉSOLUTION 16 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Seizième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public ou d'offre visée à l'article L. 411-2 (II) du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % du capital

RÉSOLUTION 17 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Dix-septième résolution

Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, dans la limite de 10 % du capital

RÉSOLUTION 18 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange

RÉSOLUTION 19 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital

RÉSOLUTION 20 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Vingtième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise

RÉSOLUTIONS 21 ET 22 : PRÉSENTATION

Modifications statutaires

RÉSOLUTION 21

- Modification des dispositions de l'article 32 des Statuts relatives à l'organisation des Assemblées Générales
- **Objectifs**
  - Mettre les Statuts en conformité avec les dispositions nouvelles de l'article R. 225-85 du Code de commerce (décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014)
  - Il est désormais justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au **deuxième jour ouvré** précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris

RÉSOLUTION 22

- Modification des dispositions de l'article 37 des Statuts relatives au nombre de droits de vote attachés à chaque action
- **Objectifs**
  - Réaffirmer le principe « une action, une voix », en application de la faculté de dérogation prévue par l'article L. 225-123 du Code de commerce dans sa rédaction résultant de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle
  - Préserver l'égalité des droits de tous les actionnaires et éviter les abus susceptibles de résulter d'une dissociation du pouvoir lié à l'exercice du droit de vote et du risque financier réellement assumé
  - **Rappel :** Albioma fidélise son actionnariat nominatif avec le mécanisme du dividende majoré depuis 2013

RÉSOLUTION 21 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Vingt-et-unième résolution

Modification des dispositions de l'article 32 des Statuts relatives à l'organisation des Assemblées Générales

RÉSOLUTION 22 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Vingt-deuxième résolution

Modification des dispositions de l'article 37 des Statuts relatives au nombre de droits de vote attachés aux actions

RÉSOLUTION 23 (EXTRAORDINAIRE)

Mise au vote

Vingt-troisième résolution

Pouvoirs pour l’exécution des formalités

ALBIOMA

=

BIOMASSE THERMIQUE

+

BIOMÉTHANISATION & SOLAIRE

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE DE BASE

PATRIMOINE DE QUALITÉ GÉNÉRANT DES CASH-FLOWS RÉCURRENTS ÉLEVÉS

= SOLIDITÉ

VALORISATION D'UNE RESSOURCE D'AVENIR, LA BIOMASSE

= CROISSANCE

UN MODÈLE INDUSTRIEL ET FINANCIER ROBUSTE

= RENTABILITÉ

10. ANNEXES

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

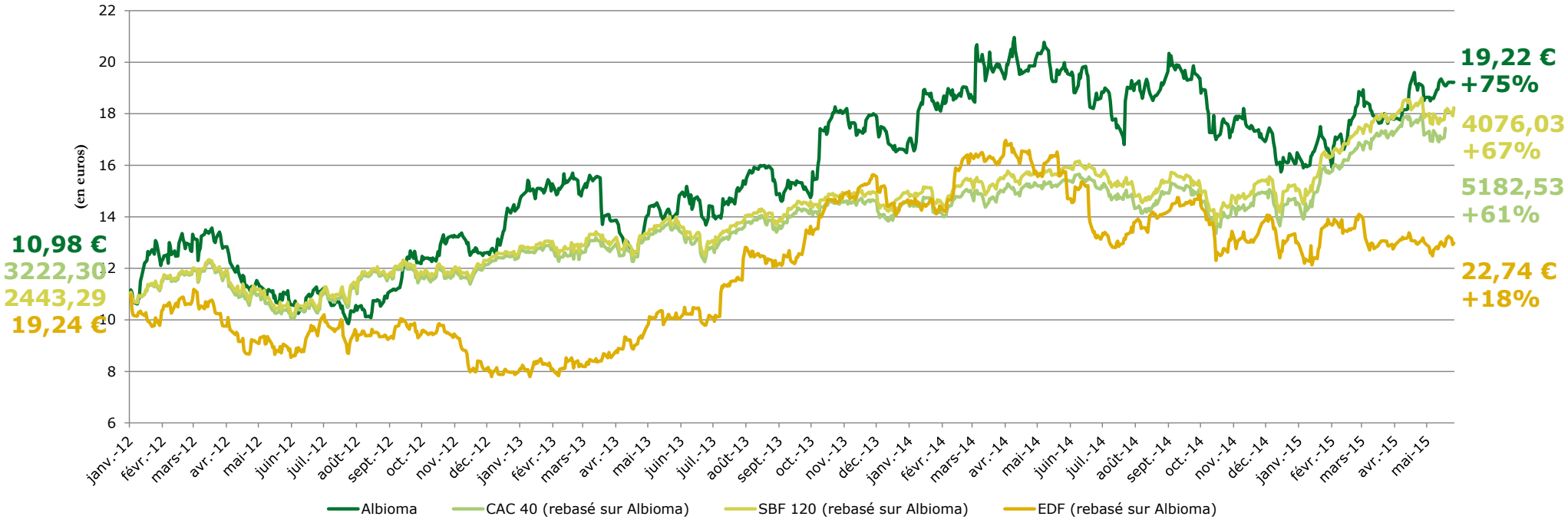

ALBIOMA